

Création d'une chaire partenariale Bien-être animal à VetAgro Sup

La mise en place d'une chaire partenariale dédiée au bien-être animal a été signée, à Paris, fin février 2018, entre VetAgro Sup et la DGAL. Entretien avec Luc Mounier, professeur en bien-être animal à l'école de Lyon et coordinateur du projet.

Pourquoi créer cette chaire ?

Luc Mounier : La création de cette chaire s'inscrit dans la stratégie sur le bien-être animal 2016-2020 du ministère chargé de l'agriculture. Elle intervient un an après celle du Centre national de référence (CNR) bien-être animal, piloté par l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et dont l'objectif est l'expertise scientifique et technique en soutien à la Direction générale de l'alimentation (DGAL). La chaire partenariale associe le CNR avec le campus vétérinaire de VetAgro Sup, l'École nationale des services vétérinaires (ENSV) et le bureau de la protection animale de la DGAL. Sa mission est d'être le bras armé du CNR pour la mise en place de formations scientifiques sur le bien-être animal.

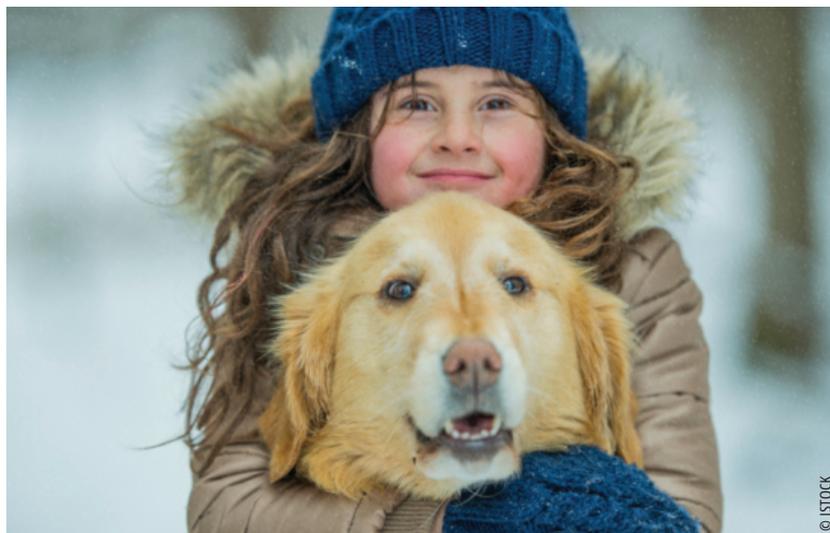
Quels en sont les objectifs ?

L. M. : Cette chaire a trois objectifs. D'abord, l'enseignement, par l'identification et la cartographie, voire l'harmonisation des différentes formations proposées en France. Cela concerne à la fois les enseignements supérieurs (vétérinaires et ingénieurs agricoles) et la formation continue (vétérinaires de terrain et inspecteurs, professionnels de l'élevage et personnel d'abattoir).

Cette chaire souhaite également apporter un soutien à la DGAL pour la mise en place de recherches, notamment en identifiant les projets d'intérêt majeur. Enfin, elle est l'occasion d'une interaction entre les différents acteurs du monde animal : le but est de créer des échanges entre les représentants des vétérinaires, des éleveurs, de la protection animale, etc. C'est ainsi que nous pourrions mieux nous comprendre et travailler ensemble.

VetAgro Sup est-elle la seule école engagée dans ce projet ?

L. M. : VetAgro Sup gère actuellement la chaire, avec deux acteurs : le campus vétérinaire (enseignement supérieur et formation continue des vétérinaires de terrain) et l'ENSV (administration et inspecteurs vétérinaires). Nous sommes pilotes dans cette démarche, toutefois, nous ne souhaitons pas être les seuls acteurs. Nous travaillons en lien avec des confrères d'autres écoles de l'enseignement supérieur agricole, et nous désirons interagir pour la formation avec la Société nationale des groupements techniques vétérinaires



© ISTOCK



Luc Mounier
Professeur en bien-être animal à l'école de Lyon et coordinateur du projet.



© D.R.

(SNGTV), l'Ordre des vétérinaires, etc. Nous voulons une vraie dynamique globale "bien-être animal", et positionner les vétérinaires comme des acteurs majeurs sur ce sujet.

Qu'en est-il de la formation des étudiants ?

L. M. : La formation au bien-être animal des étudiants doit être mieux identifiée et développée. Les enseignements dispensés dans les quatre écoles vétérinaires et dans celles d'ingénieurs en agronomie sont très divers. Nous devons harmoniser nos formations et essayer de créer un référentiel commun accepté par tous, qui sera décliné dans les différents établissements (objectifs pédagogiques, contenus disponibles, etc.). Nous devons également travailler sur l'aspect de la controverse : des étudiants veulent devenir vétérinaires sans faire souffrir les animaux et sont choqués par des pratiques en production animale, par exemple. Le bien-être animal est une question importante de société, qui peut créer une dissonance cognitive et demande réflexion et informations sur ce qu'implique sa prise en compte en tant que vétérinaire, citoyen, etc. Notre but est ainsi de renforcer cette question de façon objective, scientifique et réfléchie, à tous les niveaux, et nous avons trois ans pour mener nos actions. ●

LORENZA RICHARD